



Amicale parlementaire de rugby (APR)

Monsieur Olivier VERAN
Ministre
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 11 mai 2020

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de nos échanges avec les ligues sportives professionnelles, notamment la Ligue Nationale de Rugby, et les représentants des clubs professionnels, nous souhaiterions attirer votre attention sur la reprise de l'activité des sportifs professionnels en général et des joueurs de rugby en particulier.

En effet, alors qu'il a été décidé de l'arrêt des compétitions et notamment des championnats pour la saison 2019-2020, les clubs professionnels doivent désormais se tourner vers une éventuelle reprise des matchs dans le cadre de la saison prochaine, qui pourrait débuter au mois de septembre.

Dans cette optique, le strict respect des consignes sanitaires édictées par les pouvoirs publics est une priorité absolue des clubs. A ce titre, l'intégrité physique et la santé des joueurs sont des conditions impératives qui doivent être assurées. En effet, si les sportifs ont pu travailler de manière personnelle pendant la période du confinement, celle-ci laissera bien évidemment des traces. Une phase de réentraînement et de réathlétisation est alors nécessaire, dès lors que la situation le permettra, afin d'éviter tout problème physique et blessures lors de la reprise éventuelle des compétitions en août, septembre ou plus tard.

Les clubs professionnels sont d'ores-et-déjà au travail afin de définir et mettre en œuvre un protocole sanitaire strict qui suivra les recommandations du Gouvernement. Dans le sport de haut niveau, le corps de l'athlète constitue l'objet même de sa prestation de travail. Il en va donc de la responsabilité des clubs de définir toutes les mesures de surveillance médicale permanente. Ainsi, selon les ligues sportives, une reprise de l'entraînement ne sera possible qu'à partir de l'utilisation systématique des tests de dépistage au Covid-19. En effet, afin de prévenir les risques de contagion et ceux liés à la combinaison Covid 19 et exercice à haute intensité (surrisque cardiaque chez les patients malades ou guéris du Covid 19, même dans ses formes asymptomatiques), les clubs professionnels doivent pouvoir tester au Covid 19 leurs sportifs, staffs et encadrement en amont de toute réathlétisation, de toute reprise d'entraînement même individuelle et pendant toute la durée du contrôle établi par les protocoles médicaux.

Dans ce cadre, les clubs s'engagent à prendre, bien évidemment, en charge les coûts de chaque test qu'ils effectueront. Aujourd'hui, malheureusement, ceux-ci n'ont pas la possibilité de se fournir en tests et ont ainsi besoin d'être accompagné en la matière. Or, s'il n'y a pas de tests, la reprise de l'entraînement devient impossible tout comme *in fine* la reprise des compétitions. Au-delà des conséquences économiques et financières pour les clubs, les athlètes ne pourraient alors plus exercer leur activité professionnelle.

Selon la Ligue Nationale de Rugby, chaque club devra procéder à environ 60 tests par semaine (joueurs et encadrement). Si l'on prend en compte le nombre de clubs professionnels de rugby, c'est à dire 30, ce sont 1800 tests par semaine qui devraient être effectués dans le rugby professionnel, volume qui ne viendra pas préempter les 700 000 par semaine prévus pour l'ensemble de la population.

A titre d'exemple, grâce à une campagne massive de tests effectuée par les clubs de football, le championnat pourra semble-t-il reprendre. Les joueurs malades ont été, très rapidement, repérés et isolés. Les risques médicaux ont été évités tout comme la formation de nouveaux clusters. La possibilité d'effectuer des tests permettrait d'éviter un enchaînement de contagions qui entraînerait la mise en quarantaine de clubs, l'impossibilité de reprendre l'entraînement puis, dans un second temps plus long, la compétition, ce qui ne serait pas sans conséquences sur l'image du Sport, la vie économique des clubs et la santé des joueurs.

Ainsi, Monsieur le Ministre, nous souhaiterions que les demandes des ligues professionnelles puissent être entendues et que les clubs puissent être fournis en capacité de tests de dépistage au Covid-19 afin de reprendre les phases d'entraînement et d'athlétisation des joueurs, de les protéger, de les rassurer et de les préparer à la future reprise des compétitions.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour échanger et travailler sur l'ensemble de ces éléments.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe FOLLIOU
Député du Tarn
Président de l'Amicale Parlementaire de Rugby

Jean-François PORTARRIEU
Député de Haute-Garonne
Président du XV Parlementaire

François CORMIER-BOULIGEON
Député du Cher
Président du GE sur le Sport

Cédric ROUSSEL
Député des Alpes-Maritimes
Président du GE sur l'Économie du Sport

Cosignataires : Philippe BONNECARRERE, Sénateur du Tarn ; Gilbert BOUCHET, Sénateur de la Drôme ; Pierre CABARÉ, Député de Haute-Garonne ; Olivier DAMAISIN, Député du Lot-et-Garonne ; Nathalie DELATTRE, Sénatrice de la Gironde ; Vincent DESCOEUR, Député du Cantal ; Jeanine DUBIÉ, Députée des Hautes-Pyrénées ; Frédérique ESPAGNAC, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques ; Romain GRAU, Député des Pyrénées-Orientales ; Jean-Luc LAGLEIZE, Député de Haute-Garonne ; Jean-Jacques LOZACH, Sénateur de la Creuse ; Lise MAGNIER, Députée de la Marne ; Jean-Paul MATTEI, Député des Pyrénées-Orientales ; Rachel MAZUIR, Sénateur de l'Ain ; Pierre MEDEVIELLE, Sénateur de Haute-Garonne ; Brigitte MICOULEAU, Sénatrice de Haute-Garonne ; Patricia MIRALLES, Députée de l'Hérault ; Jean-Michel MIS, Député de la Loire ; Alain PEREA, Député de l'Aude ; Patrice PERROT, Député de la Nièvre ; Alain RAMADIER, Député de Seine-Saint-Denis ; Didier RAMBAUD, Sénateur de l'Isère ; Jean-Bernard SEMPASTOUS, Député des Hautes-Pyrénées ; Valérie THOMAS, Députée du Puy-de-Dôme ; Laurence VANCEUNEBROCK, Députée de l'Allier.

Copie à Mme Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports.